

Les Marchés Publics

L'attribution des Marchés Publics, dans le domaine particulier de l'architecture et de l'ingénierie, nécessite une implication et une vigilance particulières chez les maîtres d'ouvrages pour les raisons suivantes:

- ❑ d'une part, parce que bâtir signifie plus qu'investir, l'acte de construire engageant la responsabilité culturelle et sociale des parties envers la société.
- ❑ d'autre part, parce que l'adjudicateur ne met pas en concurrence des produits industriels finis, donc comparables et mesurables, mais la mise en forme d'un besoin décrit par le cahier des charges.

Lors du choix d'un mandataire, les objectifs et aspirations légitimes d'un maître de l'ouvrage public sont de divers ordres, en particulier:

- ✓ l'attribution équitable des marchés,
- ✓ la recherche d'une solution optimale pour répondre aux besoins de l'utilisateur et de la société, tant du point de vue de l'architecture, du programme que de la technique.
- ✓ l'obtention d'un rapport coût/prestations optimal.

La mise en concurrence des seuls honoraires est rarement intéressante pour un maître de l'ouvrage; en effet, l'économie potentiellement réalisable sur les honoraires est faible comparativement au risque d'une maîtrise incomplète des coûts de l'ouvrage en cas de prestations de mandat au rabais.

De ce fait, il est nettement plus intéressant et avantageux pour un maître de l'ouvrage de mettre en concurrence les mandataires sur des idées (le projet), plutôt que sur le montant de leurs prestations et honoraires. En choisissant entre plusieurs projets, le maître de l'ouvrage s'offre la possibilité d'obtenir la meilleure solution à un problème posé.

Article extrait de:

Ouverture des marchés publics.

Comment choisir ses mandataires

(Publication SIA/Unitas)

Pour plus d'informations :

SIA Section neuchâteloise

www.siane.ch